

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Christophe SEIFERT*, 1^{er} adjoint, dûment convoqués le 25 novembre 2022.

Présent(s) :

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, C. Arhuero, P. Meylan, A. Blanc,
Nath. Laks, V. Roy, G. Vilmint, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : M. Genoud à C. Seifert, T. Eudes donné à Nicolas Laks, S.

Mercet à R. Personnaz, S. Baud à J. Personnaz, C. Roy donné à V. Roy, S. Pérou à Nath. Laks, R.
Cusin à C. Arhuero, M. Aragon à P. Meylan

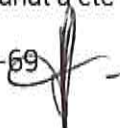
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi ,

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	11
Votants	19
Dont pouvoirs	08

N° 2022-69



SECURITE- Police pluri-communale renouvellement de la convention

La convention de mutualisation de la police pluricommunale arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Il convient donc de la renouveler.

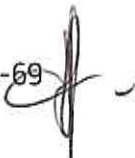
La nouvelle convention vaudra

Le contenu de la nouvelle convention a été travaillé avec les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères, Présilly et Saint-Julien-en-Genevois.

Les modifications apportées à la nouvelle convention portent essentiellement sur :

- Le coût horaire qui a évolué de 32 € à 33.50 € par agent mis à disposition des communes. Ce montant comprend les coûts de fonctionnement (salaires, formation, fluides, équipements informatiques, l'acquisition de petits équipements, des vêtements de travail et l'armement et l'amortissement des investissements. La gestion RH des agents (carrière, paie), le management du service et la gestion financière et administrative. Il a été convenu avec les communes partenaires de revoir le tarif tous les ans selon le compte administratif N-1.
- La solidarité entre communes, notamment en acceptant de réduire les missions ou l'amplitude horaire sur l'ensemble du territoire en cas de crise ou de manque de personnel (maladie longue, formation...)

N° 2022-69



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 074-217400316-20221201-D2022_69-DE


Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération
- D'appliquer un coût horaire de 33.5 € pour 2023 et de revoir le coût horaire chaque année selon le compte administratif N-1
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant sur la mutualisation de la police municipale de Saint Julien en Genevois avec les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères, Neydens et Presilly jointe à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Pour le maire empêché,

Christophe SEIFERT



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

